



Bobigny, le 5 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) EN SEINE-SAINT-DENIS 1,3 MILLIARD D'EUROS DÉJÀ ENGAGÉS EN 2020 EN SEINE-SAINT-DENIS

Le vendredi 5 février, la Ministre déléguée chargée de la Ville, Nadia Hai, s'est rendue à Clichy-sous-Bois dans le quartier du Chêne pointu, avec le maire de la ville, Olivier Klein, également président de l'ANRU. Cette visite a été l'occasion de faire un point d'étape plus général sur l'ensemble des projets validés et financés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) en Seine-Saint-Denis.

Rendre le cadre de vie plus attractif par le renouvellement urbain

Créés en 2004, les programmes de renouvellement urbain sont les outils d'une transformation globale et profonde des quartiers les plus en difficulté. Ils permettent d'agir sur les logements sociaux ou privés pour remplacer ceux qui sont dégradés par des logements neufs, mais aussi de les réhabiliter, de les restructurer ou de les repositionner dans le quartier. Ils améliorent le cadre de vie et les équipements publics, ou encore favorisent le développement économique de proximité.

En Seine-Saint-Denis, le premier programme de rénovation urbaine a concerné 45 quartiers dans 23 communes, et a mobilisé 1,5 milliards d'euros de subventions ANRU pour un total de 4,9 milliards d'euros d'investissement. Les interventions ont représenté 11 600 démolitions, 12 500 constructions neuves et 28 500 réhabilitations depuis 2004.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) lancé en 2015 prévoit de bénéficier à 3 millions d'habitants résidant en quartiers prioritaires à l'échelle nationale (soit près de la moitié des habitants des QPV).

Au niveau national, l'objectif du Gouvernement en 2017 a été de doubler de l'enveloppe du NPNRU, la portant de 5 à 10 milliards d'euros. Le Premier ministre a annoncé à l'issue du Comité interministériel à la ville qui s'est tenu le vendredi 29 janvier dernier un abondement de l'enveloppe de l'ANRU de 2 milliards d'euros pour le nouveau programme de renouvellement urbain à l'échelle nationale le portant ainsi à 12 milliards d'euros. Le NPNRU générant dans les territoires un montant d'investissement total 4 fois supérieur à l'apport financier de l'ANRU, c'est près de 50 milliards d'euros qui y seront ainsi investis par l'ensemble des financeurs (collectivités, bailleurs sociaux...) pour améliorer le cadre de vie des habitants ces 10 prochaines années.

L'ANRU a déjà alloué 1,3 milliards d'euros aux 28 premiers projets validés en Seine-Saint-Denis

La validation de projets a été accélérée, les procédures ayant été revues et simplifiées. Ainsi aujourd'hui en Seine-Saint-Denis 28 le nombre de projets validés, sur les 34 qui le seront au total, soit plus de 80 % des projets du département. Cela représente 1,3 milliards d'euros déjà alloués par l'ANRU à ces projets. Les derniers projets de renouvellement urbain de quartiers importants seront validés d'ici l'été (liste et carte infra).

Le NPNRU entre ainsi dans sa phase opérationnelle et commence à être tangible avec le retour des grues dans les quartiers. À ce jour en Seine-Saint-Denis :

- 8 906 démolitions et 5 856 constructions de logements sont validées ;
- Des chantiers ont commencé dans 16 quartiers avec 333 démolitions et 1 707 constructions en cours

Enfin, de nombreuses copropriétés dégradées sont également traitées dans le cadre du NPNRU en Seine-Saint-Denis. On compte ainsi 1 347 logements en copropriété dont la rénovation est validée dans le NPNRU.



ÉTAT D'AVANCEMENT DU NPNRU EN SEINE SAINT-DENIS

Au 1er janvier 2021, les projets du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en Seine-Saint-Denis sont désormais validés dans 28 des 34 quartiers concernés :





Un exemple de projet NPNRU en Seine-Saint-Denis

Le secteur du Bas-Clichy à Clichy-sous-Bois

Lors du premier programme de rénovation urbaine (2005-2015), les interventions à Clichy-sous-Bois et Montfermeil s'étaient concentrées sur le secteur intercommunal du Plateau.

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, le projet est centré sur le secteur du Bas-Clichy, et vise à créer une nouvelle centralité, s'appuyant sur l'arrivée du tramway et la recomposition des commerces.

Examiné par le comité d'engagement de l'ANRU en 2016, le projet bénéficiera de 99 millions d'euros de concours financiers de l'ANRU. La convention définissant le projet urbain et les modalités de financement des opérations a été signée le 29 mai 2020.

En matière d'habitat, le quartier comporte près de 4 000 logements, dont plus de 90 % en copropriétés privées, avec des niveaux de dégradation plus ou moins avancés. Toutes les copropriétés bénéficient d'un accompagnement public à travers des dispositifs et des moyens publics adaptés à leurs difficultés.

- ✓ La première opération d'intérêt national de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD IN) a ainsi été créée en janvier 2015 sur le périmètre du Bas-Clichy. Elle doit permettre de répondre aux enjeux suivants :
 - des bâtiments d'habitation fortement dégradés ;
 - une situation précaire et inquiétante du point de vue social et sanitaire ;
 - une offre commerciale peu diversifiée et un espace public peu développé.
- ✓ Dans le quartier du Bois-du-Temple, constitué de logements sociaux, le projet prévoit :
 - La démolition de deux immeubles (132 logements) ;
 - Une intervention sur les espaces publics afin d'ouvrir l'îlot.
- ✓ Les copropriétés du Chêne Pointu et de l'Étoile du Chêne Pointu (1 520 logements), sont les plus dégradées : véritable parc social de fait, elles sont placées sous administration provisoire depuis plus de 10 ans et constituent le cœur de cible de l'opération.
 - Le projet prévoit la démolition de 1 240 logements sur ces deux copropriétés
 - Le processus d'accompagnement social et de relogement est engagé. Pour les bâtiments conservés, les études sont en cours en vue d'une rénovation globale et du redressement de la copropriété.

La liste des projets NPNRU validés en Seine-Saint-Denis

Janvier 2021

- | | |
|--|---|
| (1) Clichy-sous-bois - Bas Clichy/Bois du Temple | (15) Noisy-le-Sec - Le Londeau |
| (2) Romainville - Gagarine | (16) Épinay-sur-Seine - Orgemont |
| (3) Neuilly-sur-Marne - Les Fauvettes / Val Coteau | (17) Épinay-sur-Seine - La Source/Les Presles |
| (4) Stains - La Prêtresse - Le Clos Saint Lazare | (18) Pantin-Aubervilliers - Vilette/ Quatre Chemins |
| (5) La Courneuve - les 4000 | (19) Sevran - Grand Quartier |
| (6) Drancy - Gaston Roulaud | (20) Épinay-sur-Seine - Centre Ville |
| (7) Saint-Denis - Franc Moisin | (21) Saint-Ouen - Rosier - Debain |
| (8) Saint-Denis - Centre-ville - Basilique | (22) Tremblay-en-France - Grand Ensemble |
| (9) Saint-Denis - Floréal-Saussaie-Courtilles | (23) Bondy - Blanqui |
| (10) Pierrefitte - Joncherolles - Fauvettes | (24) Sevran - Rougemont |
| (11) Villetaneuse - Route de Saint Leu | (25) Noisy-le-Sec - Béthisy |
| (12) Bondy - Quartier Nord | (26) Pantin, Le Pré-Saint-Gervais - Sept Arpents/Stalingrad |
| (13) Bobigny - Abreuvoir | (27) Villemomble, Bondy - Marnaudes - Fosse Aux Bergers - La Sablière |
| (14) Bobigny - Centre-Ville | (28) Villepinte - Parc de la Noue |

Projets à venir, en cours de validation

- (30) Ile-Saint-Denis - Quartier sud
- (31) Saint-Ouen - Vieux Saint-Ouen - Cordon
- (32) Aulnay-sous-Bois - Grand quartier
- (33) Le Blanc-Mesnil - Secteur Nord Pont-Yblon
- (34) Montreuil-Bagnolet - Le Plateau - Les Malassis - La Noue - Le Morillon

**BUREAU DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE**

1 esplanade Jean Moulin - 93007 BOBIGNY cedex
Tél. : 01 41 60 60 35
Mail : pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr
www.seine-saint-denis.gouv.fr/ / [Prefet93](#)



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
des sécurités et des services
du cabinet

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.



210205 CP
Point d...SD.pdf